



Licenciement economique avant la fin de mon cdd

Par **nabrallex**, le **23/01/2009** à **17:36**

Mon employeur veut me licencier économiquement avant la fin de mon cdd (avril 2009). Ai je droit à des indemnités de licenciement? à la prime de précarité et à mes jours de congé? De combien doit etre le préavis (j'ai commencé le 3 novembre) Je suis un peu à la rue il avait l'air de penser que une fois que c'était dit c'était fait! Si un petit expert sur les lois du travail peut me répondre j'en serais très heureuse!

Par **Marion2**, le **29/01/2009** à **21:29**

Bonsoir,
Vous êtes en CDD, votre employeur ne peut pas vous licencier.

Par **nabrallex**, le **01/02/2009** à **00:31**

Merci Laure, pour votre réponse. Entre temps mon patron m'a expliqué que j'allais le mettre en cessation de paiement si je restais jusqu'au 21 avril, ce serait vraiment plus "correcte" de démissionner!
j'attends ma lettre recommandée, je suis très en colère car avant moi il a embauché en octobre une jeune femme en cdd avec un cie, celle ci a démissionnée fin octobre, puis j'ai été embauchée en cdd et cie aussi à 20 heures semaine. En décembre il m'a fait signer un avenant au contrat pour passer à 35 h et en janvier il m'annonce qu'il n'a plus d'argent et que je coute trop cher!!!!
Heureusement que je gère mon budget avec plus de prudence!
Mais cela va me faire perdre deux mois de travail s'il parvient à son but.
Voilà la

situation je pense que je pars pour la guerre!

Par **Marion2**, le **01/02/2009 à 12:16**

Bonjour nabralex,
Surtout ne démissionnez pas, vous n'auriez aucune prime et vous n'auriez pas droit aux allocations Assédic.
Si votre patron vous licencie, saisissez immédiatement les Prud'hommes.

Par **nabralex**, le **01/02/2009 à 18:16**

Merci Laure de votre rapidité à me répondre, si cela ne vous ennuie pas trop je vous ferai part de la suite des événements.....prudhommes certainement.
Bonne semaine

Par **Marion2**, le **01/02/2009 à 18:17**

C'est entendu, j'attends de vos nouvelles.
Bien cordialement

Par **nabralex**, le **03/02/2009 à 23:05**

Bonsoir Laure,
aujourd'hui grand entretien avec mon patron qui apparemment a pris conscience qu'il ne pouvait pas me licencier, donc il a décidé de me faire prendre mes congés disponibles puis de me mettre en chômage partiel. "j'en ai le droit donc je le ferai" dixit. Voilà que je me retrouve en "dinde farcie".
S'il y a une suite je ne manquerai de vous le dire, et si vous avez un petit tuyau sur ce type de réduction d'activité je vous en remercie d'avance.

Par **nabralex**, le **05/02/2009 à 15:32**

Bonjour Laure,
je suis désolée je n'ai pu ouvrir vos deux derniers messages.
J'espère vous relire très vite. Béa